

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 novembre 2004
(convocation du 5 novembre 2004)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Novembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
Mme. DESSERTINE Laurence à M. BANNEL Jean-Didier (à partir de 09h45)
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. DOUGADOS Daniel
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. PONS Henri
Mme. FAYET Véronique à Mme. TOUTON Elisabeth
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. FLORIAN Nicolas à M. FAYET Guy

M. FREYGEFOND Ludovic à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick
M. MARTIN Hugues à M. BOCCHIO Claude (à partir de 09 H 45)
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. REBIERE André
M. PUJOL Patrick à M. BRON Jean-Charles
M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 11 h 45)

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Contrôle de l'exploitation du réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne - Désignation d'un Bureau d'Etudes - Appel d'Offres - Signature du Marché - Autorisation - Décision.

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 30 avril 2004, le Conseil de Communauté a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour le suivi et le contrôle de la production et de la distribution de chaleur du réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne, installé sur le territoire des communes de CENON, FLOIRAC et LORMONT dont l'exploitation est assurée par la Société S.E.T.GI./ELYO S.A. pour le compte de la Communauté Urbaine de Bordeaux au terme d'une convention d'affermage en date du 5 décembre 1997 et qui prendra fin le 31 décembre 2007.

L'article 42 du Contrat d'Affermage conclu le 5 décembre 1997 avec la Société S.E.T.GI. /ELYO MIDI OCEAN devenue S.E.T.GI./ELYO S.A., prévoit expressément que la Communauté Urbaine peut effectuer par l'intermédiaire d'un représentant librement désigné, des contrôles technique, financier et juridique sur le service affermé d'exploitation du réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne.

La mission comprend :

- au minimum chaque mois, la réalisation de contrôles sur site pouvant faire l'objet de rapports circonstanciés si des dysfonctionnements susceptibles de remettre en cause la continuité du service public de production et de distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire aux abonnés sont constatés ;
- la production de rapports techniques et financiers semestriels et annuels.

Sont également prévus au marché la rédaction par le titulaire d'un rapport analytique à la prise de fonction et d'un rapport de clôture en fin de marché.

Au terme de chaque période, le titulaire n'est libéré de ses obligations vis-à-vis du Maître d'Ouvrage qu'après l'admission définitive par celui-ci des rapports qui lui sont remis.

Les contrôles, et les rapports afférents, sont actuellement réalisés par le bureau d'études BETURE ENVIRONNEMENT dans le cadre du marché modifié n° 00374R du 21 décembre 2000 dont le terme est fixé au 31 mars 2005, date de l'admission définitive des rapports pour les contrôles effectués jusqu'au 31.12.2004.

Pour la période allant du 1^{er} janvier 2005 au 31 mars 2008, date de l'admission définitive des rapports pour les contrôles effectués jusqu'au 31.12.2007, le montant total du marché qui est conclu à prix global et forfaitaire, a été estimé à 123.188,00 euros T.T.C. par le service.

Le Vice Président, représentant la personne responsable du marché a procédé le 30 août 2004 à l'ouverture des plis.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 8 septembre 2004 a agréé les 4 candidatures reçues.

Sur la base des deux critères de jugement des offres, par ordre d'importance relative, la valeur technique de l'offre appréciée à partir du mémoire technique du candidat et le prix des prestations, la Commission d'Appel d'Offres du 13 octobre 2004 a attribué le marché au Bureau d'Etudes BETURE ENVIRONNEMENT.

Pour l'exercice 2005, la dépense correspondante est inscrite au crédit du projet de budget annexe du réseau de chaleur des Hauts de Garonne – chapitre 11, compte 6226, Honoraires, CRB D400.

Pour les exercices 2006, 2007 et 2008, les dépenses correspondantes seront inscrites au crédit du même compte lors des propositions budgétaires des exercices concernés.

En conséquence, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser M. le Président à :

- signer l'acte d'engagement et le marché à intervenir avec la Société BETURE ENVIRONNEMENT pour un montant de 81.567,20 euros T.T.C.
 - signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- décider que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe du réseau de chaleur de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 novembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
10 DÉCEMBRE 2004**

M. DIDIER CAZABONNE